



## Me couvrir des impayés de loyer

Par **derrien**, le **24/02/2011** à **19:50**

Bonjour,  
mon locataire a trois mois de loyers impayés, pour plus de sécurité je souhaiterai souscrire une garantie risque locatif (GRL) est ce que j'ai le droit?  
existe t il une autre possibilité pour me couvrir des futurs loyers impayés?  
merci

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **20:05**

L'assurance ne couvrira pas les loyers antérieurement impayés. Pas sur qu'une assurance accepte de contracter avec vous, si le loyer n'est pas payé pour l'instant.  
La GRL ne se prend que si le locataire est éligible au GRL, il doit d'abord obtenir le pass GRL.

Envoyez déjà un commandement de payer par huissier